

Le projet du Parlement britannique d'exiger l'étiquetage des vêtements de fourrure de façon à annoncer que les fourrures peuvent provenir de bêtes capturées avec des pièges à palette, aura des effets dévastateurs sur l'industrie canadienne de la fourrure. Il s'impose de traiter immédiatement de cette affaire puisque le décret, qui a été différé le 20 mai, va certainement être pris d'ici une semaine ou deux.

En outre, monsieur le Président, dans les entretiens que j'ai eus à ce sujet avec lui, le ministre britannique du Commerce a dit qu'il considère cette mesure comme une réponse minimale aux demandes du groupe de pression. Ceux qui ont suivi l'affaire des phoques et les autres députés qui étaient ici à l'époque savent exactement quel effet peut avoir sur un secteur entier ce genre de «réponse minimale».

Je pense qu'il est facile de démontrer qu'il s'agit là d'une affaire urgente et non seulement pour les gens du Nord, car elle intéresse les gens de toutes les provinces aussi bien que les territoires du Nord, et elle intéresse l'industrie de la fourrure, les trappeurs et les éleveurs. Personne ne se fait d'illusion sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un projet de loi anti-piégeage, mais d'un projet de loi antifourrure. Je puis vous donner l'assurance, grâce aux conversations que j'ai eues avec des députés britanniques, qu'il n'y a pas le moindre malentendu à ce sujet. Il est absolument indispensable que nous fassions connaître fermement aux parlementaires britanniques le point de vue des parlementaires canadiens.

Au cours de la fin de semaine écoulée, j'ai eu la possibilité de parler à beaucoup de trappeurs, autochtones et autres, qui ont entrepris, maintenant que le printemps est installé, des préparatifs sur leurs cricuits de trappe. Les trappeurs et les travailleurs de l'industrie de la fourrure sont atterrés par cette proposition. Tous ces gens ont l'impression que leur mode de vie et leur développement économique sont compromis. Il s'agit d'une question particulièrement importante pour les Canadiens qui n'ont que quelques rares options économiques, surtout dans les régions rurales où le piégeage est une activité intense. Les animaux à fourrure constituent une ressource renouvelable et la Chambre des communes devrait appuyer ceux qui l'exploitent.

Par conséquent, je vous exhorte, monsieur le Président, à donner suite à ma demande pour que nous fassions clairement savoir aux parlementaires britanniques ce que nous pensons.

**M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur):** Monsieur le Président, au nom de l'opposition libérale, j'appuie les deux demandes de débat d'urgence.

L'ensemble de l'industrie de la fourrure est menacée. Les menaces viennent principalement de nos marchés d'outre-mer, soit de l'Europe continentale et du Royaume-Uni, et ne sont attribuables qu'à une mauvaise information, empirée par des sentiments exacerbés par les défenseurs des droits des animaux pour qui ces droits sont équivalents aux droits des êtres humains. Certains pensent que les animaux devraient être protégés par une charte des droits et des libertés. Il faut faire une distinction entre ces personnes et celles qui appuient les sociétés protectrices des animaux, dont la mission est de protéger les animaux des actes de cruauté. Au Canada, de nouvelles

### *Accord de libre-échange Canada-États-Unis*

techniques de piégeage sans cruauté sont en voie de remplacer les anciennes techniques.

Comme ces menaces touchent principalement les autochtones du Canada, leur gagne-pain, leur bien-être, le peu d'indépendance économique dont ils jouissent à l'heure actuelle, et comme une partie de ces menaces viennent de Westminster, le modèle des parlements qui, au moment du rapatriement de notre Constitution, a manifesté un intérêt profond et constant pour les autochtones du Canada, je crois qu'il est temps pour le Parlement canadien de dire clairement, sans équivoque, qu'il considère comme légitime l'industrie canadienne de la fourrure.

Par conséquent, au nom de l'opposition libérale, j'appuie la demande qui vous a été présentée, monsieur le Président, par mes deux collègues, les députés de Timiskaming et de Yukon.

**M. le Président:** L'avis de la Chambre semble très clair. La question sera donc étudiée ce soir, à 20 heures, conformément au paragraphe 29(8) du Règlement.

**Des voix:** Bravo!

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA-ÉTATS-UNIS

#### MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'ordre du jour appelle: 2<sup>e</sup> lecture et renvoi:

Le 24 mai 1988—M. Crosbie—Projet de loi C-130 visant la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique.

**L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il a été entendu, à la fin des arguments de procédure sur le rappel au Règlement de lundi qu'on pourrait faire aujourd'hui d'autres rappels au Règlement au sujet de la recevabilité du projet de loi C-130 visant la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Par conséquent, j'invoque le Règlement sur le premier des deux points que je veux vous signaler.

**M. le Président:** Si l'honorable député me le permet, je veux m'assurer que le ministre d'État (M. Lewis) est ici. Le ministre d'État peut-il revenir à la Chambre un instant?

**M. Lewis:** Oui, monsieur le Président.

**M. le Président:** Je suis très reconnaissant au ministre d'État de sa courtoisie. Je veux simplement m'assurer sans le moindre doute qu'il s'attend à ce que cette discussion ait lieu maintenant et qu'il est d'accord.

**M. Lewis:** Monsieur le Président, je n'avais aucune intention de manquer d'égards envers mon collègue. On m'avait appelé dans le hall. Nous avons l'intention, comme mon collègue l'a dit, de terminer le débat sur la recevabilité du projet de loi C-130, du point de vue de la procédure. J'écouterai mon collègue, bien sûr, et je lui répondrai.